

Procès-verbal N° 1 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du : Jeudi 19Août 2021
A : 14h00 - en présentiel
Présidence : M. Bernard BARLAGUET
Présents : MM Patrick AURILLON, Jean-Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN. Stéphan BROCCQ- Denis LASGOUTE-
Assistant à la reunion : Mr Damien JURADO, Secrétaire Général du district - Mr Frédéric ALCARAZ, C.T.D – Teddy GRAS, Responsable Administratif.
Absents excusés : Mr Emile HOURS
Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 15 de la réunion du 22/06/2021.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

NOUVELLE PYRAMIDE GENERATIONNELLE U14

Toutes les modalités de participation au championnat U14 territoire du Gard ont été validé lors du Comité de Direction du 07/07/2021.

Suite au sondage effectué par le District, parmi les équipes U13 niveaux 1 (saison 2019/2020) qui vont constituer la nouvelle catégorie U14 pyramide générationnelle en territoire ce sont 10 équipes qui sont volontaires pour intégrer cette nouvelle compétition. A savoir :

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1. ENT PERRIER VEREZE (500377) | 7. ENT SPORTIVE ROCHEFORT
SIGNARGUES (549485) |
| 2. AV ROUSSON (517872) | 8. STADE BEACAIROIS 30 (551488) |
| 3. JS CHEMINS BAS AVIGNON (517872) | 9. OLYMPIQUE MAS DE MINGUE
(552832) |
| 4. AS CAISSARGUES (5519483) | 10. ENT SPORTIVE PAYS UZES (581232) |
| 5. CO SOLEIL LEVANT NIMES (526901) | |
| 6. FC BAGNOLS PONT (548837) | |

Ne pas oublier le respect des 4 obligations pour cette catégorie :

- 1- Engager aussi une équipe U13 sur la saison sportive 2021/2022 ;
- 2- Limitation de 5 joueurs U13 inscrits sur la feuille de match en U14 Territoire ;
- 3- Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 Régional) sans montée, même en cas de relégation de son équipe première ;
- 4- Avoir un éducateur possédant le CFF2 (avec possibilité de dérogation si inscription en formation durant la saison).

CALENDRIER concernant la phase 1 et phase 2 - MATCH ALLER SIMPLE à chaque phase.

Phase 1	JOURNEES	Phase 2	JOURNEES
J1	03/10/2021	J1	13/02/2022
J2	10/10/2021	J2	13/03/2022
J3	14/11/2021	J3	20/03/2022
J4	21/11/2021	J4	03/04/2022
J5	05/12/2021	J5	10/04/2022
J6	12/12/2021	J6	15/05/2022
J7	16/01/2022	J7	22/05/2022
J8	23/01/2022	J8	05/06/2022
J9	30/01/2022	J9	12/06/2022

NB : toutes les dates non utilisées sont considérées comme JOURNEES DE RATTRAPAGE, y compris pendant les vacances scolaires.

REGLEMENT U14 TERRITOIRE du GARD : Voir Annexe 1 au présent PV

CALENDRIERS DES COMPETITIONS - JOURNES BRASSAGE - D1 et D2

CATEGORIE U18/U19

En U18/U19 ce championnat se déroulera en deux phases (phase 1 = brassage sur 5 journées et Phase 2 = championnat aller et retour sur 18 journées (D1 / D2))

a. Championnat

PHASE BRASSAGE	JOURNEES	D1/D2 ALLER	JOURNEES	D1 -D2 RETOUR	JOURNEES
J1 BR	2/10/2021	J1	27/11/2021	J10	19/03/2022
J2 BR	9/10/2021	J2	04/12/2021	J11	02/04/2022
J3 BR	16/10/2021	J3	11/12/2021	J13	09/04/2022
J4 BR	23/10/2021	J4	15/01/2022	J13	07/05/2022
J5 BR	13/11/2021	J5	22/01/2022	J14	14/05/2022
		J6	29/01/2022	J15	21/05/2022
		J7	5/02/2022	J16	28/05/2022
		J8	5/03/2022	J17	04/06/2022
		J9	12/03/2022	J18	11/06/2022

b. COUPES

Coupe GAMBARDILLA	JOURNEES	COUPE GARD LOZERE	JOURNEES
		CADRAGE	11/11/2021
TOUR 1	12/09/2021	1/8 ^{ème}	12/02/2022
TOUR 2	26/09/2021	¼ finale	26/03/2022
TOUR 3	17/10/2021	½ finale	16/04/2022
TOUR 4	7/11/2021	Finale	A Définir

NB : toutes les dates non utilisées sont considérées comme JOURNEES DE RATTRAPAGE, y compris pendant les vacances scolaires.

Afin de pouvoir appliquer les articles 9 et 9bis du règlement des championnats de jeunes des RG du District, un championnat dans cette catégorie comprendra deux phases pour définir pour la 2^{ème} phase un championnat D1 et un championnat D2 = les 3 premiers de chaque poules brassage constitueront la D1 et les 3 autres de chaque poule constitueront la D2.

POUR PARTIR SUR LA SAISON 2022/2023 SUR UN CHAMPIONNAT D1/D2 dès le départ.

« Art. 9 - Dispositions spécifiques à la « U19 Départemental 1 »

1. Ce championnat est composé d'un ou plusieurs groupes de 12 équipes maximum. L'épreuve se déroule sur une seule phase, par matchs aller et retour.
2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U19 Départemental 1 sont désignées dans les conditions ci-après :

- a) les équipes rétrogradant de U18 Régional 2 au terme de la saison précédente,
 - b) les équipes de U19 Départemental 1 classées de la 1ère à la 10ème place de leur groupe au terme de la saison précédente, non concernées par une accession ou une relégation,
 - c) les équipes de U19 Départemental 2 classées aux 1ère et 2ème places de leur groupe au terme de la saison précédente.
3. Sauf décision contraire de la Commission compétente, un Club ne peut compter qu'une seule équipe en Départemental 1.

Art. 9 bis - Dispositions spécifiques à la « U19 Départemental 2 »

1. En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission d'Organisation pourra décider du nombre de phases et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller retour.
Ces informations seront communiquées aux Clubs avant le début du championnat.
2. Les équipes qualifiées pour disputer le Championnat U19 Départemental 2 sont désignées dans les conditions ci-après :
 - a) les équipes rétrogradant de U19 Départemental 1 au terme de la saison précédente,
 - b) les équipes de U19 Départemental 2 non concernées par une accession ou une relégation,
 - c) les équipes nouvellement engagées »

CATEGORIES U17/U16 – U15 /U14 – U15 à 8 (s'il y a lieu)

TABLEAU 1 - poules à l'effectif de 9 ou 10 équipes

TABLEAU 2 - poules à l'effectif à 7 ou 8 équipes

TABLEAU 3 - coupe GARD LOZERE

a. TABLEAU 1 – CHAMPIONNAT - Poules à 9 ou 10 équipes

J 1	02-03/10/2021	J 10	12-13/03/2022
J 2	09-10/10/2021	J 11	19-20/03/2022
J 3	16-17/10/2021	J12	02-03/04/2022
J 4	20-21/10/2021	J 13	09-10/04/2022
J 5	04-05/12/2021	J 14	14-15/05/2022
J 6	15-16/01/2022	J 15	21-22/05/2022
J 7	29-30/01/2022	J 16	28-29/05/2022
J 8	05-06/02/2022	J 17	04-05/06/2022
J 9	12-13/02/2022	J 18	11-12/06/2022

b. TABLEAU 2 – CHAMPIONNAT - Poules à 7 ou 8 équipes

J 1	02-03/10/2021	J 8	12-13/08/2022
J 2	09-10/10/2021	J 9	19-20/03/2022
J 3	16-17/10/2021	J 10	02-03/04/2022
J 4	20-21/10/2021	J 11	09-10/04/2022
J 5	04-05/12/2021	J 12	14-15/05/2022
J 6	15-16/01/2022	J 13	04-05/06/2022
J 7	29-30/01/2022	J 14	11-12/06/2022

c. TABLEAU 3 – COUPES GARD LOZERE U16/U17 et U15/U14

JOURNEE CADRAGE	LES 23 ET 24 Octobre 2021
16 ^{ème} de finale	13-14/11/2021
8 ^{ème} de finale	11-12/12/2021
¼ de finale	08-09/01/2022
½ FINALE	11-12/02/2022
Finale	A définir

NB : toutes les dates non utilisées sont considérées comme JOURNEES DE RATTRAPAGE, y compris pendant les vacances scolaires.

INFORMATIONS CLUBS

1/ Les équipes qui ne repartent pas pour cette saison 2021/2022, y compris pour les ententes, faire la demande de non-activité totale ou partielle par le réseau footclubs.

2/ Les ententes : les clubs évoluant en ententes sont tenus à renouveler celle-ci par l'imprimé prévu à cet effet (site web du District - <https://gard-lozere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/76/bsk-pdf-manager/c99b295d771d162b76b97a5ccc4313f0.pdf>)

3/ Les engagements se font par footclubs - dernier délai le 15/08/2021-

4/ Les nouvelles équipes sont obligatoirement engagées dans les derniers niveaux des catégories en U17/U16 et U15/U14.

5/ CATEGORIE 16/U17 - En fonction des engagements il sera envisagé pour cette catégorie la création de la D3 conformément à l'article 10 TER du règlement des championnats de jeunes des RG du District.

6/ CATEGORIE U15/U14 - En fonction du nombre d'engagements il sera envisagé pour cette catégorie la création de la catégorie D4, conformément à l'article 11 quater du règlement des championnats de jeunes des RG du District.

Les places vacantes ne seront pas attribuées pour cette saison 2021.2022.

7/ AUDITIONS 1 ER INSTANCE EN APPEL (ARTICLE 184 F.F.F) les commissions peuvent recourir à la visioconférence pour auditionner les personnes convoquées (voir les conditions pour cette pratique)

8/ MIXITE ARTICLE – Art. 155 des RG de la FFF : les équipes U15 F peuvent participer aux épreuves masculines en U13, U14 ou U15 à 11 ou à 8 sur accord du PRESIDENT DE LIGUE OU DU DISTRICT après avoir l'avis de la commission technique régionale.

9/ COUPE GARD LOZERE : toutes les équipes 1 **ENGAGEES SONT AUTOMATIQUEMENT INSCRITES POUR DISPUTER LA COUPE GARD LOZERE** (article 9 alinéa 3 des RG du District) règlements généraux.

JOURS ET HORAIRES DES DIFFERENTES RENCONTRES

Les rencontres seront programmées le samedi à 15 heures pour les catégories :

- U18/U19
- U16/U17 D1
- U15 à 8 (s'il y a lieu)

Dans le cas d'occupation des terrains les rencontres pourront se jouer à 14 heures ou 17 heures **sans avoir l'obligation de demander l'accord au club adverse** ; Seul le district doit être prévenu.

Les rencontres seront programmées le dimanche à 10 heures pour les catégories :

- U16/U17 D2
- U15/U14 D1 –D2 - D3
- U14 Territoire du Gard

Dans le cas d'occupation des terrains les rencontres peuvent se jouer à 9H00 et 11H00 **sans avoir l'obligation de demander l'accord du club adverse** ; Seul le district doit être prévenu.

DANS TOUS LES AUTRES CAS, vous référer à l'article 91 alinéa 2 des règlements généraux du District.

COURRIER DES CLUBS

1/ FC CANABIER concernant le championnat U18 R2. Réponse téléphonique faite.

Se référer à l'article 29 compétitions masculins ligue football Occitanie concernant la catégorie U18 régional saison 2021/2022.

2/ Lettre du club FOOT SUR LOZERE qui nous informe que leur équipe U15/U14 rejoint pour la saison prochaine le district de l'Aveyron.

3/ Courrier du FC BAGNOLS du 2/08/2021. Lu et Noté.

4/ Courrier du NIMES LASALLIEN – Championnat U14 Territoire. Réponse faite.

ENGAGEMENTS

1. Les engagements par Footclubs sont terminés depuis le 15/08/2021.
2. Les équipes nouvelles qui débiteront pour cette saison 2021/2022 à savoir :
 - a) U18/U19 en phase 1 brassage
 - b) U16/U17 uniquement en D2 (dernier niveau)
 - c) U14/U15 uniquement en D3 (dernier niveau)

Fin des engagements le 31/08/2021.

Le Président,

Bernard BARLAGUET.

Le Secrétaire de séance,

Patrick AURILLON.

ANNEXE 1

Règlement du Championnats U14 Territorial du Gard à 11.

Prise d'effet saison 2021/2022.

Art. 1 - Préambule

Le District est organisateur du **CHAMPIONNAT U14 territoire du Gard**

Les dispositions du règlement des Championnats Jeunes à 11 du District sont appliquées en cas de non-spécification par les articles ci-après.

Art. 2 - Durée des rencontres

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Art. 3 - Dispositions spécifiques à la « U14 Territoire du Gard »

1. Les dispositions de l'article 87 des Règlements Généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.

2. En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission d'Organisation pourra décider du nombre de phases, de poules et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller-retour. Ces informations seront communiquées aux Clubs avant le début du championnat.

3. La participation au U14 Territoire du Gard se fait sur l'engagement volontaire du club avant une date butoir définie par la commission compétente à la fin de saison précédente.

4. Les conditions d'accès spécifiques à ce championnat U14 sont définies chaque saison par le Comité de Direction sur proposition des Conseillers Techniques, de la Commission des jeunes et du Football d'Animation du District.

5. *Un Club ne peut compter qu'une seule équipe en U14 Territoire du Gard.*

6. Accessions en compétitions U14 de Ligue :

La commission des championnats Jeunes du District informe chaque saison du nombre de montées autorisées par la LFO à participer au championnat U14 Ligue.

Art. 4 - Horaires

1. Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 10 heures.

Dans le cas où un même Club aurait plusieurs équipes sur ce même créneau, les rencontres auraient lieu à 09 heures et à 12 heures.

Il en est de même lorsque la rencontre concerne un Club gardois et un Club lozérien.

Art. 5 - Matches en retard

1. Pour les épreuves se déroulant en une seule phase, les dispositions de l'article 91 alinéa 6 des Règlements Généraux du District s'appliquent.

2. Pour les épreuves se déroulant sur plusieurs phases, les matchs remis ou en retard doivent être joués comme suit :

- en ce qui concerne les poules de la première phase, avant la dernière journée prévue au calendrier initial, sauf dérogation éventuelle et préalable de la Commission d'Organisation, et sous réserve de l'accord entre les deux Clubs,
- En ce qui concerne les poules des autres phases, les dispositions de l'article 91 alinéa 6 des Règlements Généraux du District s'appliquent.

3. Dans la mesure du possible, tout match remis ou à rejouer sera fixé à la première date disponible. En cas de dossier en instance, la nouvelle programmation pourra être retardée jusqu'au traitement du dossier. De plus, les clubs ne pourront refuser de jouer un match remis ou à rejouer en semaine (le mercredi par exemple) si l'urgence ou la préservation de la régularité de la compétition le justifiait.

4. En cas de nécessité, la Commission d'Organisation est souveraine pour fixer la date d'une rencontre, que ce soit aux dates disponibles, en semaine ou pendant les vacances scolaires.

Art. 6 - Règlements généraux - Qualifications

1. Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF, de la Ligue et du District s'appliquent dans leur intégralité. Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec leur statut.

2. Pour ce championnat U14 Territoire du Gard, les joueurs doivent être licenciés avec une licence « Libre », en catégorie U14. Les joueurs licenciés U13 peuvent également y participer dans la limite de cinq (5) joueurs pouvant figurer sur la feuille de match.

La participation des joueurs U12 est interdite.

3. Pour ce qui est de la mixité, elle est autorisée dans le strict respect des dispositions de l'article 155 des Règlements Généraux de la FFF.

Art. 8 - Cas non prévus

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente.